

Image not found or type unknown



## Vente à la découpe et démembrement

Par **lobow**, le **07/04/2015** à **14:35**

Bonjour,

Le propriétaire de l'immeuble dans lequel je suis locataire est en train de vendre celui-ci. Le nouvel acquéreur va procéder à un démembrement de propriété : il va séparer l'usufruit et la nue-propiété des appartements de l'immeuble, vendre l'usufruit en bloc à un bailleur institutionnel et la nue-propiété à la découpe à qui en voudra (des investisseurs privés a priori).

Cette opération différant d'une vente à la découpe classique, est-ce que, en tant que locataire d'un des appartements de l'immeuble, j'ai toujours un droit de préemption sur cette vente ? Et si oui, ce droit de préemption porte-t-il uniquement sur la nue-propiété ou aussi sur l'usufruit ?

Merci d'avance,